

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V.358 Vœu relatif aux fermetures de centres des finances publiques à Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant la mobilisation en cours contre la fermeture du centre des finances publiques Boucry dans le 18ème arrondissement ;

Considérant que La Chapelle-Evangile est un quartier de la politique de la Ville pour lequel la Ville et l'État se sont engagés dans un contrat afin de garantir l'accès aux droits pour toutes et tous comme levier de citoyenneté, renforcer la médiation d'accès aux services publics et faciliter les démarches administratives ;

Considérant que ce projet, dans ce quartier, intervient après la fermeture en 2006 du commissariat rue Raymond Queneau, et la dégradation conséquente de la sécurité du quartier ; la fermeture du centre de la CPAM situé 15, rue des Fillettes, contribuant au recul de la qualité de l'accessibilité des habitants de ce quartier au service public de santé ; la fermeture en 2016 du bureau de Poste rue Tristan Tzara, qui signe la relégation de ce quartier ;

Considérant qu'une partie des habitant·e·s n'ont pas accès à internet et qu'ils et elles ont donc légitimement besoin d'une aide de proximité et d'un accueil humain ;

Considérant que le service public intégralement « dématérialisé » favorise l'exclusion et accentue la précarité d'une grande partie de la population ;

Considérant que d'ici 2027, la Direction Régionale des Finances Publiques prévoit la fermeture de douze sites des finances publiques sur les vingt-cinq présents actuellement à Paris (1er, 2ème, 3ème, 4ème, 9ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème et 17ème arrondissements) ;

Considérant que l'implantation des services de la Direction générale des Finances publiques est issue d'une construction historique et de la logique républicaine qui prévalait : adapter les emplois et les moyens aux besoins des populations, et qu'elle est aujourd'hui remplacée par une logique financière inacceptable tant pour les élu·e·s locaux, que pour la population qu'ils et elles représentent ;

Considérant qu'au-delà de l'impact sur les populations, la dite modernisation et la dématérialisation des procédures ont servi de prétexte au Trésor Public pour supprimer 65 000 postes depuis 2002, ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des salarié·e·s et la difficulté d'exercer leur mission de service au public ;

Considérant que la numérisation des services publics ne peut pas être la seule réponse adressée aux différents besoins des usagers, sans quoi elle devient un facteur d'accroissement des inégalités et des difficultés d'accès aux droits ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet, Barbara Gomes et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que:

La Maire de Paris demande à l'État, signataire du Contrat de Ville, l'engagement d'une démarche commune auprès de la Direction Générale des Finances publiques pour préserver le Centre des finances publiques de Boucry et, travailler au maintien de tous les autres centres dont la suppression est prévue à Paris afin de garantir l'accessibilité du service public fiscal sur l'ensemble du territoire parisien.